

Direction régionale et interdépartementale  
de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France

Vincennes, le

21 AOUT 2018

Service du développement durable  
des territoires et des entreprises

Pôle évaluation environnementale  
et aménagement des territoires

Dossier n° EE-1411-18

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale**  
**sur le projet de construction d'un ensemble de bureaux avenue Galliéni à Bagnolet (93) dans**  
**le cadre de la procédure de permis de construire**

L'autorité environnementale a été saisie le 20 juin 2018 pour avis sur le projet, présenté par la SCCV 104 Galliéni, de construction d'un ensemble de bureaux avenue Galliéni à Bagnolet (93), dans le cadre de la procédure de permis de construire.

Conformément à l'article R.122-7 du code de l'environnement, aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observations sur le dossier.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle fait l'objet par ailleurs d'une parution sur le site Internet de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France.

Le Directeur Régional et Interdépartemental  
de l'Environnement et de l'Energie  
d'Ile-de-France

Jérôme GOELLNER



Certificat N° A 1607  
Champ de certification disponible sur :  
[www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)